

# Pierre Vasarely reprend les rênes

**L**E TGI d'Aix-en-Provence a reconnu au petit-fils et légataire du peintre Victor Vasarely sa qualité d'administrateur de la Fondation Vasarely, dont il avait été exclu et au sein de laquelle il veut "faire entendre la voix de l'artiste" après des années de bataillé judiciaire.

"Le TGI a rendu un jugement par lequel il est fait droit à Pierre Vasarely d'intégrer le conseil d'administration, en vertu de sa qualité de légataire" de Victor Vasarely, fondateur de la fondation du même nom, a indiqué Olivier Kuhn-Massot, l'un des avocats de l'unique petit-fils de l'artiste.

Pierre Vasarely avait assigné le 8 décembre 2005 devant le TGI d'Aix la fondation Vasarely et ses administrateurs, dont le président François Hers et Michèle Taburno, veuve du second fils du maître de l'Optic art.

Michèle Taburno avait licencié pour motif économique Pierre Vasarely de ses fonctions

de directeur de la fondation en 1997, quelques semaines avant le décès de l'artiste.

Depuis cette date, Pierre Vasarely n'avait pu réintégrer le conseil d'administration, malgré le testament de Victor Vasarely en 1993 faisant de son petit-fils son légataire et "le seul à assurer la pérennité et la continuation" de son oeuvre "au sein de la fondation Vasarely".

Le deuxième fils de l'artiste, André Vasarely et sa belle-fille Michèle Taburno avaient cependant contesté en justice la validité de ce testament, mais la cour d'appel de Paris les avait déboutés en mars 2005.

"J'espère que je vais faire entendre la voix de l'artiste au sein du conseil d'administration. Je souhaite mettre un terme à tout ce flou artistique au sein de la fondation depuis 10 ans et faire procéder à un audit complet, comptable, financier et culturel.

J'espère être aidé dans cette tâche par les administrateurs qui peuvent encore y voir clair", a déclaré Pierre Vasarely, dont "la première urgence" sera la convocation d'un conseil d'administration.

L'état de la fondation, implantée à Aix-en-Provence, est en effet préoccupant, tant au niveau du bâtiment que sur les oeuvres elles-mêmes. Seules 42 oeuvres monumentales, intitulées "Intégrations", demeurent à la fondation, sur les 1.300 laissées par le peintre, dont 800 ont "totalement disparu", les autres ayant été restituées à la famille, selon le directeur administratif Mary Gruber.

L'ancien président de la fondation de 1981 à 1993, Charles Debbasch, ancien doyen de la faculté de droit d'Aix, a été condamné en mai à un an d'emprisonnement ferme pour détournement d'oeuvres du peintre.